# Art. 14 Zone spéciale « Windhof » [SPEC-WIND]

La zone spéciale « Windhof » [SPEC-WIND] à Windhof est principalement réservée aux activités de prestations de services commerciaux, de services administratifs, industrielles légères, artisanales, de commerce de gros, aux équipements collectifs techniques, ainsi qu’aux activités hôtelières.

Y sont admis:

* des activités de transport ou de logistique, limitées à 2.000 m2 de surface construite brute par immeuble bâti, des activités de commerce de détail, limitées à 2.000 m2 de surface construite brute par immeuble bâti,
* des activités de stockage de marchandises ou de matériaux qui ne peuvent ne pas être liées à l’activité principale, limitées à 2.000 m2 de surface construite bruite par immeuble bâti,
* des établissements de restauration en relation directe avec les besoins de la zone concernée,
* des logements de service à l’usage du personnel dont la présence permanente est nécessaire pour assurer la direction ou la surveillance d’une entreprise particulière. Ces logements sont à intégrer dans le corps-même des constructions. Pour les logements de service existants qui ne font pas partie intégrante des constructions, les travaux de transformation ou de rénovation sont admissibles.